

ABONNEMENT

Saumur	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de réduire la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUILLET

Au nom de la liberté

Tout passe, tout lasse, tout casse.

Elle est loin, la folie des drapeaux et des lampions qui se manifesta à la première fête du 14 juillet.

Si les journaux officiels ne se lassent pas de faire des descriptions merveilleuses de l'enthousiasme populaire, la vérité est que, en dehors des monuments publics, pavés et illuminés par ordre, il n'y a guère que les fonctionnaires et les marchands de vins qui aient abusé des lanternes et des drapeaux, les uns parce qu'ils n'auraient pas osé s'abstenir, les autres pour se faire de la réclame.

A la vérité, partout, dans les villages comme dans les villes, les rares illuminations ne faisaient que rendre plus sombres les quatre cinquièmes des rues restées obscures.

A Paris, surtout, le spectacle était frappant. On pouvait compter les rares drapeaux aux maisons des grandes voies, et les trois quarts de la grande ville étaient plus tristes que par une soirée ordinaire de dimanche.

Cependant, de presque tous les coins de la capitale on voyait, sur la colline de Montmartre, au sommet de la basilique du Sacré-Cœur, une croix étincelante, gigantesque, dont l'éclat faisait pâlir toutes les guirlandes lumineuses de l'administration républicaine.

Un symbole, sans doute, du désir de conciliation qui anime les représentants du Dieu de paix sur cette terre de France agitée par tant de passions.

L'Eglise s'associant à la fête du 14 juillet, n'était-ce pas une preuve de la bonne volonté de ceux qui ne demandent à nos gouvernants que la liberté, l'égalité et la justice, ces principes républicains que les ministres de la République et le parlement violent tous les jours pour donner satisfaction à l'esprit de parti ?

Eh bien, cette croix, ce signe de la paix par excellence, cet emblème de la charité universelle, a excité la fureur de ceux qui n'admettent la liberté de conscience que pour eux-mêmes. Et la Société qui s'intitule *Fédération de la Libre Pensée* a adressé au Conseil municipal une protestation indignée « contre le honteux scandale d'une immixtion éhontée (style révolutionnaire) de l'Eglise dans le programme de la fête nationale. »

C'est une insulte aux sentiments de la population parisienne, c'est un défi à la liberté ! ont dit ces libres-penseurs.

Remarquez bien que si la Basilique n'avait pas été illuminée, les mêmes libres-penseurs eussent accusé les catholiques de protester contre la célébration de la prise de la Bastille.

En vérité, nous nous demandons s'il n'eût pas mieux valu s'exposer à cette accusation plutôt qu'aux injures qui viennent de répondre à une démonstration conciliante ?

Car il n'y a rien à faire avec la haine jacobine, si ce n'est de continuer la lutte sans se laisser décourager par les tristes lâchetés du présent.

Le Congrès d'Angers

La *Liberté*, journal républicain, consacre au Congrès d'Angers un article intéressant dont nous croyons devoir reproduire le début :

« Tandis que le socialisme d'Etat fait des progrès inquiétants, sous l'influence des partis radicaux et peut-être avec la complicité inconsciente des pouvoirs publics qui y voient un moyen puissant de domination, il y a encore des libéraux de la vieille roche résolus à lutter jusqu'au bout contre la centralisation excessive qui met peu à peu tous les intérêts sociaux entre les mains du pouvoir. C'est dans ce but que vient de se réunir, la semaine dernière, à Angers, un congrès composé d'hommes sincèrement attachés aux idées libérales et appartenant à divers partis. Ils ont voulu protester publiquement et hautement en faveur de l'extension des libertés locales, et formuler un programme de décentralisation progressive dans l'intérêt du département et de la commune. Le fait mérite d'être signalé, et la tentative d'être encouragée.

« Depuis bien des années on a oublié, dans les rangs du parti républicain, la doctrine qui a été affirmée avec tant d'éclat sous l'Empire. Qui se souvient encore des programmes de Nancy où la nécessité d'une large décentralisation fut proclamée par les représentants les plus autorisés de la foi républicaine ? Il est arrivé ce qui arrive fatalement et toujours aux partis d'opposition, quand ils prennent à leur tour le pouvoir.

« Généralement, ils adoptent, quand ils ne les exagèrent pas, les principes et les systèmes qui ont le mieux servi aux gouvernements qui les ont précédés. »

De son côté, le *Soleil* publie l'article suivant :

« La décentralisation, tant vantée et si justement réclamée par les libéraux sous l'Empire, a fait bien peu de progrès sous le régime actuel. Où sont les programmes de Nancy, les vœux des républicains ?

« Mais où sont les neiges d'antan ?

« Il semble que plus nous allons, plus le gouvernement central a des fonctions diverses et nombreuses. Avec l'infiltration des idées socialistes, on voit l'Etat devenir le père nourricier, le tuteur, le maître d'école et le banquier des citoyens. L'Etat est tout quand il devrait n'être rien qu'un gendarme vigilant et paternel.

« C'est pour réagir contre cette tendance funeste, qui est un signe de décadence politique et sociale, qu'un groupe de libéraux s'est réuni, la semaine passée, à Angers. L'appel qui avait été adressé aux hommes de bonne volonté, portait des signatures de quelque importance. Il y avait là MM. Gaston David, Ch. Garnier, de Châteaubriand, Etienne Lamy, Anatole Leroy-Beaulieu, Urbain Guérin et bien d'autres encore qui croient que le progrès ne peut exister sans l'extension des libertés locales.

« Il s'agissait de rédiger un programme de décentralisation pour la commune et le département, de manière à les soustraire à l'in-

fluence abusive de l'Etat dans leurs affaires et à leur rendre, avec la sauvegarde des droits et des intérêts de tous, les libertés nécessaires dont les organes locaux sont privés.

« Le régime actuel appelle une prompt réforme. Loin de fortifier l'Etat, il l'affaiblit et l'épuise en donnant à une bureaucratie centrale et parasite, une influence prépondérante autant que coûteuse. L'Etat, chez nous, est responsable de tout, en apparence. En réalité il n'est responsable de rien. Il enlève aux citoyens la gestion de leurs intérêts directs, étouffe leurs libertés et éteint la vie locale, sans laquelle il n'y a pas de bonne organisation politique ni sociale. Aussi voyons-nous la capitale envahie et les campagnes abandonnées. Les travailleurs manquent dans les champs et l'armée du désordre croît tous les jours dans les grands centres. Il y a là un danger considérable et imminent.

« Pour remédier au mal qui inquiète tous les esprits sérieux et clairvoyants, que faut-il faire, sinon chercher à développer les associations professionnelles, les syndicats dont le rôle bienfaisant n'est plus à démontrer.

« Les nations, comme les individus, peuvent mourir de congestion. Quand toute la vie de l'individu se concentre dans sa tête, il est exposé à la paralysie cérébrale et à la mort. La France, si l'on n'y veille, court là un grand danger.

« Telles sont les idées et les préoccupations patriotiques qui ont inspiré le congrès d'Angers. Résumer les discours prononcés par ses membres, serait une lourde tâche. On comprendra mieux la pensée exprimée par l'unanimité des assistants quand on connaîtra le programme rédigé après de sérieuses discussions et sur les rapports aussi intéressants que complets de M. Urbain Guérin.

« L'assemblée d'Angers, considérant que l'opinion publique se prononce de plus en plus en faveur d'une décentralisation effective et que les assemblées provinciales qui se sont réunies depuis 1889 ont hautement affirmé la nécessité d'une réforme en ce sens ; que les pouvoirs publics ne se sont pas préoccupés des vœux ainsi formulés ;

« Que, loin de restreindre son action, le pouvoir central tend à l'augmenter sans cesse au détriment de toutes les forces vives du pays. »

« Emet les vœux suivants :

« En ce qui touche la commune ;

« Que, dans l'organisation des conseils municipaux, les intérêts matériels et moraux soient équitablement représentés ;

« Que les attributions réglementaires des conseils municipaux soient étendues en ce qui touche les affaires locales ;

« Que la commune soit chargée de l'école sous la réserve des droits des pères de famille ; qu'elle soit maîtresse de son bureau de bienfaisance et de son budget.

« Que le *referendum* communal soit appliqué toutes les fois qu'il s'agit d'un emprunt, d'une aliénation ou d'une contribution extraordinaires ;

« En ce qui touche le département ;

« Que la loi libérale du 10 août 1871, alté-

rée par des pratiques administratives, soit appliquée dans son véritable esprit et reçoive une notable extension ;

« Que les Conseils généraux aient le droit de statuer définitivement sur toutes les affaires départementales ;

« Que les finances du département soient séparées de celles de l'Etat ;

« Que la tutelle des communes soit transférée aux Conseils généraux et aux commissions départementales ;

« Que la législation favorise le groupement des départements déjà effectué dans plusieurs régions sur le terrain des intérêts agricoles, économiques et moraux ;

« Qu'il soit constitué des assemblées provinciales, comprenant des délégués des conseils électifs et des représentants des corps et associations ;

« Qu'il soit attribué à ces assemblées des pouvoirs réglementaires, en ce qui touche les questions locales et régionales. »

Un tel programme, s'il était appliqué avec sincérité et bonne foi, permettrait d'assurer la liberté des citoyens. Il rendrait aussi, nul n'en disconvient, l'activité à ces organes aujourd'hui paralysés de notre Constitution politique et sociale. Il ferait refluer vers les extrémités la vie qui se concentre dans la capitale.

Souhaiter qu'il se réalise, c'est, croyons-nous, faire acte de bon citoyen et de patriote.

AMBROISE RENDU.

LA PROCHAINE SESSION

Les Chambres, dont la session ordinaire a été close mercredi, seront convoquées en session extraordinaire pour une date qui sera fixée, selon toutes probabilités, au mardi 18 octobre.

La Commission du budget reprendra ses travaux quinze jours avant la rentrée du Parlement, de façon à être prête dès l'ouverture de la session d'octobre pour la discussion de la réforme du régime des boissons qui doit être mise en tête de l'ordre du jour, et pour la discussion du budget de 1893, qui sera examiné immédiatement après.

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS

La question des syndicats professionnels est inépuisable. La proposition de loi Bovier-Lapierre, votée trois fois par la Chambre, n'a pas fini d'être discutée au Sénat, que déjà se présente un nouveau sujet de discussions.

Les syndicats, auxquels la loi du 21 mars 1884 a donné, sans la définir en termes très précis, une personnalité civile spéciale, ont-ils la faculté d'acquiescer, à titre gratuit, c'est-à-dire sous la forme de dons ou de legs ?

La question, qui est d'une grande importance au point de vue de l'avenir des syndicats et de leur influence économique et sociale, est pendante depuis 1884 et le pour et le contre ont trouvé, parmi les commentateurs de la loi du 21 mars, des partisans également nombreux et convaincus.

Le Conseil d'Etat, auquel la difficulté vient d'être soumise par le ministre du commerce, fixera prochainement la jurisprudence admi-

nistrative sur ce point délicat, et déterminera l'exacte étendue de la capacité civile des syndicats professionnels.

Mort du marquis de la Valette

Le marquis de La Valette, que de cruels malheurs ont frappé coup sur coup depuis quinze mois, a succombé, jeudi soir à trois heures, au lent affaiblissement qui s'était emparé de lui il y a près d'une année.

Il avait été atteint à cette époque d'une sorte de paralysie qui s'était localisée dans les jambes puis dans les reins; mais les souffrances, énergiquement endurées, n'avaient pas abattu sa lucidité d'esprit ni altéré le charme de son caractère. Doux et bon envers tous, supportant sans une plainte les douleurs les plus pénibles, il retrouvait, en s'entretenant avec ses amis, toute son intelligence; et comme aux jours de sa pleine santé, il aimait à s'entretenir avec eux des rêves d'avenir qu'il formait pour son parti et pour son pays.

Malgré ses soixante années et les tristesses de sa vie, M. de La Valette était, on peut l'affirmer, un des plus intrépides, un des plus enthousiastes et des plus vaillants parmi les fidèles de la doctrine napoléonienne, et le prince Victor perd avec cet homme de bien un ami d'un dévouement à toute épreuve.

Le marquis de La Valette, qui a été pendant plusieurs années député de la Dordogne, était le fils adoptif de l'ancien ministre de l'Empire.

Il avait épousé la fille aînée de M. Rouher; et on se souvient encore des horribles souffrances au milieu desquelles a succombé M^{me} de La Valette, en ce château de Cavalerie où son mari vient de rendre le dernier soupir, à côté de ses trois filles accourues depuis des semaines à son chevet: M^{me} de La Valette est morte brûlée.

Un autre deuil, encore plus cruel peut-être, était réservé à cette famille si terriblement éprouvée: le fils unique du marquis, le jeune Napoléon de La Valette, maréchal des logis de chasseurs, a été tué au Soudan, le mois dernier, au cours d'un engagement dont on n'a pas encore les détails.

Mais le mal dont souffrait déjà le père était tel qu'on put cacher cette affreuse catastrophe au marquis de La Valette: il s'est éteint sans connaître ce nouveau malheur et en prononçant précisément le nom chéri de son fils, celui qu'il croyait le soutien de sa race et de son nom.

Le nom des La Valette disparaît désormais. (Figaro.) GASTON CALMETTE.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui samedi, à onze heures et demie, au château de Cavalerie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 juillet 1892.

La Bourse témoigne de meilleures dispositions. L'amélioration est sensible pour les rentes française, le 3 0/0 remonte à 98.35 et le 4 1/2 à 106.45.

La Rente Italienne est en progrès marqué à 90.40. Les Méridionaux regagnent à 620 une partie de leur coupon. L'Extérieur est très discuté aux environs de 62. Le Rouble cote 248; Le nouveau Russe 77.75 et l'Orient 65.25.

L'action de la Banque de France est bien tenue à 4,180.

Le Crédit Foncier dont l'émission de communales nouvelles pour le 21 s'annonce comme devant être un succès d'après les demandes qui arrivent par lettres à toutes les grandes sociétés, reste ferme à 4,100. En convertissant les obligations 3 0/0 1860 et 1875, et 4 0/0 1881-1886, le Crédit Foncier peut suivant le vote de la Chambre et du gouvernement abaisser le taux de ses prêts aux communes, et par la clause autorisée de non remboursement des prêts avant dix ans, il consolide l'assiette de ses opérations communales.

La Banque de Paris cote 642. La Société Générale est bien tenue à 465. Son bilan au 30 juin constate une situation prospère, les espèces ont augmenté de 9,164,000 et le portefeuille titres de 43 millions. Le Crédit Lyonnais gagne 5 fr. à 785.

Le succès de la souscription aux nouvelles Obligations Tunisiennes 3 0/0 a dépassé les prévisions; d'après les demandes, et en tenant compte des unités, il ne paraît guère probable que la répartition puisse donner 40 0/0 des demandes.

Les Chemins Economiques valent 422.50.

Informations financières. — Grande affluence d'ordres d'achats en Parts Fulminite qui absorbent avec facilité les quelques réalisations qui ont lieu aux environs de 50 fr. En dehors des bonnes nouvelles déjà communiquées, nous croyons savoir qu'il y en a une qui ne tardera pas à être connue du public et qui ne peut que stimuler les achats d'une manière considérable.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Courses au trot

Les courses au trot, si brillamment inaugurées à Saumur en 1891, au moment de l'Exposition, auront lieu cette année, sur l'hippodrome de Varrains-Chacé, le dimanche 21 août.

QUELQUES RECTIFICATIONS

Une note du *Courrier de Saumur* annonce la candidature de M. Pottier au Conseil général. Cette note a le mérite d'être courte, elle a le tort d'être inexacte.

Elle prétend que ce n'est pas M. Pottier qui s'offre aux électeurs, qu'au contraire l'opinion publique va à lui.

Si le *Courrier de Saumur* est certain de ce renseignement, il y a donc deux MM. Pottier. Nous, nous n'en connaissons qu'un. Il n'est pas permis de dire de celui-là qu'il ne s'offre pas aux électeurs.

En effet, ce M. Pottier, celui de l'Exposition de Saumur, l'objet de réclames journalières, l'enfant chéri de l'administration, n'en est pas à ses débuts électoraux.

Candidat malheureux en 1889 au Conseil général, il a essayé par tous les moyens d'obtenir l'invalidation de son adversaire, M. Bruas. Est-ce là le fait d'un homme que vont chercher les électeurs? — Non, n'est-ce pas?

Mais c'est bien celui du candidat très ambitieux qui ne s'inquiète pas de savoir si la place qu'il convoite est occupée par quelqu'un digne de la remplir.

M. Pottier s'est mêlé à l'Exposition de Saumur avec zèle et dévouement. Nous ne le lui contesterons pas, mais cela ne constitue pas un bagage suffisant pour chasser du Conseil général un homme très utile. M. Pottier le comprend si bien que, pour éviter de s'exposer à une comparaison avec le candidat sortant, il laisse entendre, dans le *Courrier de Saumur*, qu'il n'aura pas de concurrent.

Mon Dieu si! Monsieur Pottier, vous aurez un concurrent: M. Bruas, conseiller sortant! Et M. Bruas a des titres à la confiance de ses concitoyens qui ne le cèdent en rien à l'Exposition de Saumur.

Docteur en droit, dix ans magistrat, sorti volontairement de la magistrature pour ne pas devenir l'instrument de décrets violant la liberté individuelle, successeur de son oncle, M. Charles Bruas, qui représenta si dignement pendant vingt années au Conseil général le canton Nord-Est de Saumur, M. Bruas n'a pas démenti les espérances que pouvait faire concevoir sa haute valeur. Au Conseil général, il a toujours été chargé des missions les plus délicates, des rapports financiers les plus ardues; il s'est toujours acquitté de ces besognes difficiles à la satisfaction unanime de ses collègues, pour le plus grand intérêt du département.

Nul n'est plus apte que lui aux questions de répartition des impôts: nul ne comprend et n'établit mieux un budget clair et en équilibre, ce qui est rare aujourd'hui. Qui ne se rappelle la grande part qu'a prise M. Bruas à la réorganisation des caisses de retraite pour les petits employés. C'est là une œuvre démocratique entre toutes, et M. Bruas peut être justement fier d'y avoir attaché son nom.

En résumé, M. Bruas a fait ses preuves; M. Pottier n'en est encore qu'aux promesses. Quoi qu'en dise M. Pottier, dans le *Courrier de Saumur*, les électeurs seront appelés à choisir entre les deux. H. L.

(Journal de Maine-et-Loire.)

MÉDAILLES D'HONNEUR

Des médailles d'honneur ont été accordées aux ouvriers et employés dont les noms suivent:

Médailles de vermeil

M. Bossard (François), cocher dans la maison Schuster, à Angers.

M. Bureau (Mathurin), contre-maitre cordier dans la maison Cheviller et Joubert, aux Ponts-de-Cé.

Médailles d'argent

M. Beaulieu (Louis), contre-maitre mécanicien ajusteur dans la maison Max Richard, à la Madeleine.

M. Chauvellerie (Elie-René), chef forgeron dans la maison Bouvier, à Angers.

M. Euzé (François-Louis), cocher de l'administration des pompes funèbres, à Angers.

M. Jubeaut (François), employé dans la maison Godin, Sarret et Girard, merciers, à Angers.

Médailles de bronze

M. Baffait (Pierre-Jean), ouvrier charron dans la maison Gaultier, à Segré.

M. Hérault (Joseph-Louis), ferblantier dans la maison Chenouard et Pinault, à Saumur.

Par décision présidentielle du 11 juillet, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, une médaille d'honneur a été décernée au sieur Jean-François Delbreil, homme de peine de 1^{re} classe à l'Ecole d'application de cavalerie. Très bon serviteur, très méritant et zélé; 37 ans de services.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert

Du Dimanche 17 juillet, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir

Exécution des morceaux couronnés au Concours de Tours

Programme

1. Allegro militaire..... X.
2. Les Chevaliers gardes, marche triomphale..... MILLOT.
3. Roses sans épines..... REYNAUD.
Solis par MM. Perare, Airault, Muray, Guiochereau, Richer.
4. Carmen, mosaïque..... BIZET.
5. Schiller-Marsch..... MEYERBEER.
6. Pour les Bambins, polka..... FAHRBACH.
Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS

Demain dimanche, 17 juillet, à 2 heures, bénédiction de l'autel Saint-Joseph, suivie d'une messe dite aux intentions des bienfaiteurs et bienfaitrices. — A 2 heures, les vêpres accompagnées d'un salut solennel seront chantées au même autel.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 juillet. — Emilie-Joséphine Beaumont, rue de l'Échelle.

Le 14. — Andrée-Marie-Augustine Chevalier, rue Nationale.

GENNES. — Un de nos compatriotes, Albert Thuau, ancien élève du lycée d'Angers et fils de M. Thuau, conseiller municipal, vient de remporter de brillants succès à l'École supérieure du Commerce, rue Amélot. Après trois années de sérieuses études dans le courant desquelles il avait été médaillé, cet élève vient d'être admis dans les premiers au concours pour l'obtention du diplôme; les candidats étaient au nombre de 60; 15 seulement ont pu réunir la somme de points nécessaire. Ce jeune travailleur a droit à toutes les félicitations.

ANGERS. — Remise des décorations à la revue du 14 juillet. — M. le général de division Fabre commence par remettre la croix d'officier de la Légion d'honneur à M. le commandant Riveron, chef de bataillon au 135^e régiment d'infanterie: les deux officiers s'embrassent.

M. le général Mourlan a fait ensuite la re-

mise de la croix de chevalier à M. le capitaine Genest, de la 12^e batterie du 3^e pontonniers; à MM. Masseran et Jaulmes, capitaines au 133^e; Barois, médecin-major de 3^e classe au 1^{er} régiment de cuirassiers, et à M. Prosper Maarice, maréchal des logis de gendarmerie à Beaufort. Il a ensuite remis la médaille militaire à M. Girault, adjudant au 135^e régiment; à M. Baconnet, maréchal des logis chef de gendarmerie à Bangé; à M. Morisseau, maréchal des logis de gendarmerie à Ingraudes, et aux gendarmes Bonnet, des Justices, et Mathé, de Saint-Laurent-des-Autels.

QU'EST-CE QUE CELA VEUT DIRE?

La semaine dernière avaient lieu à Angers les examens pour l'obtention du brevet supérieur.

Sur 23 candidates, 13 furent déclarées admissibles, après l'épreuve écrite; 11 furent définitivement reçues. C'est la proportion ordinaire.

Notre magnifique Ecole normale de jeunes filles en présentait 8; deux — deux seulement — obtinrent leur brevet. C'est bien peu.

Et cependant les sujets de devoir étaient intéressants, relativement faciles, et ces messieurs les examinateurs s'acquittèrent de leurs délicates fonctions à la satisfaction générale.

Et deux seulement sur huit élèves présentées par notre Ecole normale furent reçues.

Qu'est-ce que cela veut dire?

NOUVELLES MUSICALES

Voici, d'après le *Patriote*, quelques renseignements sur la composition de la troupe pour la prochaine saison théâtrale:

La première chanteuse légère sera Mlle Degoria, que les Angevins ont eu le plaisir d'entendre dans un concert donné par la Sainte-Cécile au Cirque-Théâtre.

M. Plain est engagé comme première basse: cet artiste a prêté son concours, il y a quelques années, à l'un des concerts annuels organisés par M. Gustave Lelong.

M. Allain et MM. Leprin père et fils feront partie de la troupe de comédie.

Si nous passons à la composition de l'orchestre de l'Association artistique, nous voyons qu'elle a subi, depuis l'an dernier, quelques changements.

M. Frémaux continuera à diriger l'orchestre de l'Association artistique aux concerts du dimanche, mais il conduira également l'orchestre du théâtre.

C'est un jeune artiste de dix-sept ou dix-huit ans, M. Lemaitre, qui est engagé comme violon-solo; il vient de Belgique où il a remporté les premiers prix de solfège, d'harmonie et de violon.

MM. Roland, violoncelliste-solo, et Angébert, hautbois-solo, conservent leur emploi dans l'orchestre de l'Association artistique.

LA FLÈCHE. — Dans la nuit de mercredi, un orage épouvantable s'est abattu sur la ville de La Flèche.

A partir de onze heures, les éclairs se succédaient avec rapidité, les grondements du tonnerre se sont fait entendre jusqu'à deux heures du matin. La foudre est tombée plusieurs fois. Elle a atteint la maison habitée par Mlle Jouie, brisant la cheminée, crevant la toiture, perforant une poutre, cassant une partie du plafond juste au-dessus de la tête du lit de Mlle Jouie, laissant les lattes intactes, au travers desquelles passait une pluie diluvienne.

Après avoir contourné la chambre, le filade électrique est allé se jeter dans le tuyau d'une gouttière qu'il a mis hors de service.

LE 14 JUILLET A LOCHES

La fête du 14 s'est passée à Loches dans le plus grand calme. Un fait à signaler: M. Wilson, ceint de son écharpe de maire, escorté de ses adjoints et de la plupart des membres du Conseil municipal, a passé la revue des pompiers et de la Société de gymnastique qui a eu lieu à 2 heures, sur le mail Droulin. Après la revue, M. le maire a félicité les pompiers

ainsi que la musique de la ville qui les accom-
pagnait. Quelques cris seulement de : Vive la
République ! Vive le maire ! Vive Wilson ! sans
écho.

AU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a
eu à se prononcer, dans sa dernière séance, sur
une grosse affaire. Il s'agissait de fournitures
militaires (des biscuits) que le ministre de la
guerre aurait fait enlever des magasins mili-
taires de Dijon, de Lille, de Vernon, de Tours,
Niort, Châteauroux, Le Blanc, Parthenay, Poi-
tiers, Châtelleraut, Saumur, Cholet, Meaux,
Comblommiers, pour le fait que ces biscuits
étaient avariés.

En ce qui concerne les livraisons faites dans
les trois premières places des villes sus-indi-
quées, le Conseil a condamné l'Etat à payer la
valeur des biscuits d'après les prix stipulés
dans le marché, basant sa décision sur ce fait
que ces biscuits, livrés dans de bonnes condi-
tions, se seraient avariés dans les magasins par
la faute de l'autorité militaire.

Quant aux livraisons faites aux places des
autres villes, le Conseil d'Etat ne se trouvant
pas suffisamment éclairé, a ordonné une ex-
périence.

Le sieur B... L... avait demandé une in-
demnité à raison des dommages causés à sa
propriété par l'explosion d'une poudrerie con-
tiguë à ladite propriété.

L'Etat a été condamné à payer au deman-
deur une somme de 7,500 francs, pour dom-
mages causés à l'immeuble, et il a ordonné une
expertise pour les surplus des conclusions.

Tirages Financiers

Ville de Paris 1869

Hier matin à 10 heures il a été procédé, au
Palais de l'Industrie, au tirage des obligations
de la ville de Paris 1869.

Le gros lot de 200,000 francs a été gagné par
le numéro 658,318.

Les numéros 293,811, 411,144, 415,373,
148,933 gagnent 10,000 francs.

La catastrophe de Saint-Gervais

Saint-Gervais, 15 juillet.

Les recherches continuent dans la plaine
du Fayet, sans amener aucun nouveau résul-
tat. De nouvelles escouades sont arrivées ce
matin de Mègeve. Une compagnie, forte de 150
hommes, est partie ce matin d'Annecy pour
Saint-Gervais, emportant des fourgons et des
outils. Il s'agit surtout d'enlever les masses
de bois et les débris des maisons écrou-
lées pouvant cacher de nombreux cadavres.

Le coffre-fort de l'établissement des bains,
retrouvé intact en plein torrent, sera ouvert
dans le courant de la journée en présence du
procureur de la République. On espère y
trouver des indices importants sur certains
dépôts considérables.

Plus de 300 ouvriers sont occupés à fouiller
les débris dans toutes les directions afin de
rechercher les victimes.

Les dégâts, tant à Bionnay qu'à l'établis-
sement thermal et qu'au Fayet, peuvent être
évalués à quinze cent mille francs ; si l'on met
à part la valeur de l'établissement thermal, qui
était de douze cent mille francs environ, la
perte subie par cette pauvre et laborieuse po-
pulation de la Haute-Savoie ne serait pas infé-
rieure à trois cent mille francs.

On s'accorde à croire qu'un lac intérieur se
sera formé au-dessous de l'un des glaciers
surplombant Saint-Gervais. L'eau, arrivée à une
certaine pression, a dû rompre les barrages
naturels qui la retenaient, débordant avec vio-
lence, a tout entraîné sur son passage.

Elle est allée se jeter dans le Bon-Nant,
dont le lit, trop étroit pour contenir cette masse
d'eau, déborda à son tour, renversant les cons-
tructions qui surplombaient le torrent.

Actuellement le Bon-Nant est rentré dans
son lit. Il semble impossible que le simple

affluent de ce petit torrent ait pu causer un aussi
grave désastre et couvrir de boue au moins
cent cinquante hectares, rouler des rochers
dont quelques-uns atteignent vingt mètres cu-
bes. Or, un mètre cube de granit pèse 2,800
kilogrammes.

Le torrent a pu déplacer des blocs de plus
de 50,000 kilogrammes, et leur faire parcourir
plusieurs kilomètres, entraînés dans la boue
comme de simples fétus. On comprend donc
que les maisons aient pu être rasées.

Trois guides de Chamonix, mandés officiel-
lement, sont montés aux glaciers. Il résulte
de leurs renseignements que la catastrophe a
été causée par la chute du petit glacier de la
Tête Rousse sur les arêtes du dôme du Goûter,
à une altitude de 3,500 mètres. Là, s'étaient
formées des poches d'eau qui cravèrent entraî-
nant les glaces. La trombe descendit sur la mo-
raïne latérale droite du glacier de Bionnassay
qu'elle dévasta, en entraînant d'immenses blocs
de granit.

Dans la gorge, au-dessus du village de Bion-
nay, l'eau atteignait jusqu'à cent mètres de
hauteur.

A Bionnay, les habitants racontent que plu-
sieurs maisons tombèrent avant l'arrivée de la
lame, par la simple poussée d'air.

M. Gerbeiron, garde général des forêts, qui
a fait hier l'exploration du glacier, confirme la
déclaration des guides de Chamonix.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des
bords de la Loire, et aux stations bal-
néaires de la ligne de Saint-Nazaire au
Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 4^{me} classe, 86 fr. ; 2^e classe,
63 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-
nonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour
à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes,
Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour
à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers,
via Chartres, sans arrêt sur le réseau de
l'Ouest.

Nota. — Le trajet entre Nantes et Saint-
Nazaire peut être effectué, sans supplément de
prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les
bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être
prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours,
moyennant paiement, pour chaque période,
d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 54 fr. ; 2^e classe,
41 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Che-
nonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour
à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois
ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du
réseau d'Orléans des billets aller et retour
comportant les réductions prévues au tarif
spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur
l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris,
à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux
bureaux succursales de la Compagnie, et à
toutes les gares et stations du réseau d'Or-
léans, pourvu que la demande en soit faite au
moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des
billets de voyage d'excursion aux Plages de
Bretagne, à prix réduits, et comportant le par-
cours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Save-
nay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray,
Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Ros-
porden, Concarneau, Quimper, Douarnenez,
Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe,
45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté
d'arrêt à tous les points du parcours, tant à
l'aller qu'au retour. Le voyage peut être com-
mencé à l'un quelconque des points du par-
cours.

La durée de validité peut être prolongée
d'une, deux ou trois périodes de dix jours,
moyennant paiement, avant l'expiration de la
durée primitive ou prolongée, d'un supplé-
ment de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en
dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur dis-
position, soit les billets de bains de mer, ré-
duits de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e
classe et de 30 0/0 en 3^e classe, délivrés à toutes
les gares du réseau, pour les plages de Bre-

tagne, dénommées au tarif G. V. n° 6 et situées
à 250 kilomètres au moins du point de départ,
soit, lorsque la gare de départ est éloignée de
moins de 250 kilomètres, des billets de parcours
supplémentaires comportant les réductions pré-
vues par le tarif G. V. n° 2, permettant d'aller
rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

CONSEILS ET RECETTES

POUR RANIMER UN NOYÉ

Le docteur Laborde a fait connaître à l'Acadé-
mie de médecine, l'autre jour, un nouveau
procédé pour rappeler les noyés à la vie.

On ouvre largement la bouche du noyé : de
la main gauche, avec une cuiller ou avec deux
doigts, on maintient la bouche ouverte et la
langue abaissée, tandis qu'avec la main droite
on saisit la langue, on l'a tire au dehors et
ou lui fait exécuter des mouvements rythmiques
d'avant en arrière et d'arrière en avant. Bientôt
se produit une sorte de hoquet suivi du retour
de la respiration.

La première fois que M. Laborde mit son
procédé en pratique, ce fut sur un jeune
homme que deux médecins soignaient depuis
une heure et chez lequel ils avaient vainement
employé tous les moyens connus, à tel point
qu'ils dirent à M. Laborde que le noyé était
mort. Le hoquet se produisit presque aussitôt
que la langue fut abaissée et tirée fortement
hors de la bouche.

A QUOI PEUT SERVIR LE SEL

En frottant avec un peu de sel les taches
faites par le thé, on les enlève. Comme poudre
dentifrice, il conserve les dents blanches et les
gencives fermes et rosées. C'est un des meil-
leurs gargarismes pour le mal de gorge et un
préservatif contre la diphtérie, pourvu qu'on en
fasse usage à temps.

Four nettoyer les meubles de saule, le sel
est excellent ; on applique avec une brosse et
l'on frotte à sec. Les estampes, rincées avec de
l'eau et du sel, conservent leur couleur et
prennent du brillant.

Deux cuillerées à café de sel dans un quart
de litre d'eau tiède constituent un vomitif qu'on
peut toujours avoir sous la main ; c'est un an-
tidote contre l'empoisonnement par le nitrate
d'argent. Les douleurs névralgiques des pieds
et des membres peuvent être guéries par des
bains de sel pris le matin et le soir, aussi chauds
qu'on peut les supporter. En sortant les pieds
de l'eau, frottez-les vivement avec essuie-mains
très rude. L'eau salée est un des meilleurs re-
mèdes pour le mal d'yeux, et, si l'on s'y
prend à temps, il fait disparaître l'inflamma-
tion.

On obtient les meilleurs résultats en lavant
les mouchoirs et les rubans de soie dans
de l'eau salée et en les repassant humides.

Comme engrais, le sel a beaucoup de valeur.
Sans sel, les aliments seraient détestables. Les
hémorragies des poumons et de l'estomac sont
promptement arrêtées par de petites doses de
sel.

PEINTURES AU LAIT

La peinture au lait détrempe consiste à
prendre 200 grammes de chaux récemment
éteinte et à la broyer avec un litre de lait
écrémé ; on ajoute peu à peu 430 grammes
d'huiles d'œillette, de lin ou de noix, puis,
en remuant toujours le mélange avec une spa-
tule de bois, 2 kg. 5 de blanc d'Espagne, et,
ensui, un litre de ce même lait écrémé. La
peinture ainsi obtenue, colorée par une subs-
tance minérale, suffit pour couvrir en première
couche une surface de 25 mètres carrés.

La peinture au lait résineux, bonne pour
les dehors, s'obtient en ajoutant aux matières
ci-dessus 60 grammes de chaux éteinte, 6 dé-
cilitres d'huile et 80 grammes de pois blanche
de Bourgogne. Cette dernière substance est
fondue dans l'huile et le mélange est ajouté à
la bouillie claire de lait et de chaux.

La peinture au lait permet l'habitation aus-
sitôt qu'elle est sèche et ne donne aucune
odeur. Elle peut s'appliquer sur d'anciennes
peintures sans lessivage préalable du bois.

Elle recevrait d'utiles applications dans la
peinture des constructions rurales.

Chez un préfet, un solliciteur se présente
pour faire valoir ses prétentions à un emploi
recherché :

— Enfin, dit-il en terminant, vous recon-
naîtrez, monsieur le préfet, que je ne suis pas
le premier venu.

— Sans doute, fait gravement le préfet, il
en est déjà venu une cinquantaine avant vous.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire
connaître à tous ceux qui
sont atteints d'une maladie de peau : dartres,
eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites
chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac
et de rhumatismes, un moyen infailible de se
guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement
lui-même après avoir souffert et essayé en vain
tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on
appréciera le but humanitaire, est la conséquence
d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT,
8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra
gratis et franco par courrier, et enverra les indica-
tions demandées.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

CONVERSION DES OBLIGATIONS COMMUNALES 1860,
1875 et 1881-86

Emission de 500.000 Obligations communales

Remboursables en 75 ans au plus tard,

rapportant 16 fr. par an et participant à 4 tirages

par an pour 800.000 fr. de lots.

AVEC FACILITÉ DE LIBÉRATION PAR ANTICIPATION

Prix d'émission

Conversion... 495 fr.

Souscription en espèces... 497 fr. 50

payables 20 fr. en souscrivant, 30 fr. à la répar-
tition et le surplus en 4 versements annuels.

On souscrit le 21 juillet 1892

A Paris

Au Crédit Foncier de France ;

Au Comptoir National d'Escompte ;

A la Société de Crédit Industriel et Commercial ;

A la Société Générale ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;

Au Crédit Lyonnais ;

A la Banque d'Escompte de Paris ;

Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie ;

A la Compagnie Foncière de France ;

A la Banque Parisienne ;

A la Banque Internationale de Paris ;

A la Chambre Syndicale des Agents de Change de
Paris.

Dans les Départements

Chez MM. les Trésoriers-Payeurs Généraux ;

Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

Ou dans les Agences et Succursales des Sociétés
ci-dessus.

Pour les détails, voir le prospectus ou l'affiche.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS

Le Seul Véritable **ALCOOL DE MENTHE**, c'est

l'ALCOOL de

MENTHE RICQLÈS

Recommandé contre les moindres maux.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée

forment une boisson délicieuse, hygiénique,

calmant instantanément la soif.

PRÉSERVATIF contre les **ÉPIDÉMIES**

EAU DE TOILETTE ET DENTIFRICE EXQUIS

Exiger le nom **DE RICQLÈS** sur les flacons.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue

de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'as-
surer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De Ch. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui

guérit, de la façon la plus prompte et la plus

radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants

ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux

le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer

en même temps les **Pilules Purgatives** de
Ch. Vaidy

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE
Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des
Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre

Montpellier 43 —... 1.75 —

Armagnac 50 —... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAUREPAIRE, et de M^r NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), successeur de M^r HACAULT.

VENTE

Aux enchères publiques
Par suite d'acceptation bénéficiaire,
Au plus offrant et dernier enchérisseur

En deux lots

D'une MAISON

Située à Montreuil-Bellay, au lieu dit le Moulin-à-Vent,

Et d'une Parcelle de Vigne

Située au Mortumier, commune de Montreuil-Bellay.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 7 AOUT 1892, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-douze,
Et à la requête de :

1. Mademoiselle Blanche-Lucie Touzeau, sans profession, célibataire, majeure, demeurant à Paris, boulevard Voltaire, n° 117;
2. Madame Joséphine Boucher, épouse de René Benoist, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Saint-Martin-de-la-Place (Maine-et-Loire);
3. M. René Boucher, pêcheur, célibataire majeur, demeurant au même lieu;
4. M. Louis Boucher, vannier, demeurant à Angers, rue Volney;
5. Madame Juliette Boucher, épouse de M. Léon Langeais, cultivateur, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire);

Agissant les sus-nommés en leurs qualités d'héritiers bénéficiaires de M. Etienne Touzeau, en son vivant entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Montreuil-Bellay, suivant déclarations faites au greffe du Tribunal civil de Saumur, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze;

Ayant pour avoué M^r ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 8, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;
Il sera procédé, le dimanche sept août mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques, en deux lots, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Montreuil-Bellay

PREMIER LOT

Une maison, située au Moulin-à-Vent, commune de Montreuil-Bellay, comprenant : un soussollement, trois caves voûtées ; au rez-de-chaussée, deux chambres à feu, corridor au milieu ; au premier étage, deux chambres également à feu ; grenier sur le tout, couvert en ardoise et construit en pierres ; cour, latrines ; deux citernes ; jardin renfermé en partie par un mur, et en partie par un treillage ; le tout, d'un seul tenant, joint au levant le chemin, au midi le chemin de fer, au couchant Biémeil et au nord le chemin, état porté au plan cadastral de la commune de Montreuil sous les numéros 16 P, 17 P, 18 P, section F, pour une contenance de six ares quarante-cinq centiares.

Mise à prix 2,100 fr.

DEUXIÈME LOT

1^o Une parcelle de vigne, située au Mortumier, commune de Montreuil, portée au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 543, section F, pour une contenance de quatre ares cinquante centiares, joignant au nord Bias, au midi Gervais, et au levant Bouchard.

2^o Trois ares trente centiares de terre, aux Fiches-Noché, commune de Montreuil, joignant au nord le chemin de fer, au couchant un chemin.

Mise à prix 60 fr.

Total des mises à prix : 2,160 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;
2^o M^r NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
Saumur, le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

La Terre des Réaux

SITUÉE

Entre la gare de Port-Boulet et la levée de la Loire,

Comprenant : joli Château Renaissance, jolie Chapelle, jolie Ferme neuve, et 20 hectares de terres, prés, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M^r HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA

Propriété de Saint-Médard

Située entre Gaure et Chouzé, près de la levée de la Loire.

Comprenant : Maison Bourgeoise. Ferme, et quarante hectares de terres, prés, vignes et bois.

S'adresser à M. VINCENT-GUILLAIS, expert à Chouzé-sur-Loire, ou à M^r HATIN, notaire.

MANUFACTURE

DE

PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera cette semaine à Saumur.

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Présentement

Rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

MAIRIE DE LONGUÉ

Adjudication de Travaux

Le DIMANCHE 24 JUILLET 1892, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de Longué, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction du chemin rural dit de Tonnellière.

MONTANT DU DEVIS : 5,400 fr.

CAUTIONNEMENT : 200 FR.

On pourra prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Le Maire, Marquis DE MAILLÉ.

Atelier de Monuments Funèbres
En face le Cimetière.

RUECHE Fils

SCULPTEUR

Spécialité de Monuments en granit.

PRIX MODÉRÉS

Nota. — M. RUECHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 46, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (542)

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.

Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n° 4,

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.

S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 54. (542)

UN JEUNE HOMME finissant ses classes demande une place pour être groom et apprendre à être valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPÈRELINAT SAINT-JOSEPH.

DEMOISELLE, 27 ans, pourvue désirerait place Comptable ou Caissière.

Prendre adresse bureau du journal.

VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n° 6, et de la Chouetterie, n° 5.

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une VASTE SALLE à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un JARDIN et entièrement disposée pour NOCES, FESTINS, RÉUNIONS de famille, etc. Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50. 1 fr. 70 et 2 fr.

Pour chaque litre on donne gratis un Nouet

Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
Citronnade rafraichissante et très hygiénique : le litre 3 fr. 50 ; le 1/2 litre 2 fr.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 fr. 75.
Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix :

Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	98 45	ACTIONS		Nord	1874	Oblig. fone. 1877 3 0/0 r. à 400	395
3 0/0 1891	98 90	Banque de France	4230	Orléans	1557 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	490
3 0/0 amortissable	105	Banque d'Escompte	227	Ouest	1080	— fone. 1879 3 0/0 r. à 500	479
4 1/2 1883	105	Comptoir national d'Escompte	510	Transatlantique	585	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	484
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	—	Canal de Panama	16	— fone. 1883 3 0/0 r. à 500	422 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	553 75	Crédit Industriel et Commercial	—	— Suez	2707 50	— fone. 1885 3 0/0 r. à 500	472
— 1865 4 0/0	511	Crédit Lyonnais	786	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0	422	Crédit Mobilier	150	Aotrichien 4 0/0 or	96	Est 3 0/0 anc. r. à 500	456
— 1874 3 0/0	408 50	Dépôts et Comptes courants	—	Dette d'Égypte 6 0/0	97 60	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	461 50
— 1875 4 0/0	537	Société Générale	465	Extérieur 4 0/0	61 80	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	461
— 1876 4 0/0	535 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1512	Hongrie 4 0/0 or	23 25	Nord 3 0/0 r. à 500	464 50
— 1886 3 0/0	409 75	Midi	1285	Italie 5 0/0	90 60	Orléans 3 0/0 r. à 500	462 75
Bons de liquidation	—			Portugais 4 1/2 1888	172 50	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	463 50
							500
							283 50
							17 50
							85
							65
							95 50
							94
							—
							437 50